

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

Nombre de Conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 26 |
| Représentés : | 03 |
| Votants : | 29 |

Délibération n°

2026_D_024

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAIN, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT), Mme Elodie BRINDLE-CHORAIN pouvoir à Sophie BLANCHIN).

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

Objet de la délibération : EHPAD TRICOCHÉ MAILLARD - DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

Madame le Maire expose que le Conseil d'Administration de l'EHPAD Tricoche Maillard est composé de 12 personnes avec trois représentants de la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, dont le maire qui assure la présidence du conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil Municipal doit désigner deux administrateurs représentant la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, qui siégeront au Conseil d'Administration de cet établissement avec le Maire en sa qualité de Président.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 2 voix Contre et 27 voix Pour :

► **DESIGNE** en qualité d'administrateurs représentant la commune au conseil d'administration de l'établissement :

- Madame Sophie BLANCHIN, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS,
- Madame Sonia PREHOUBERT, Conseillère municipale.

► **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

